



SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL

Le jeudi 25 février 2021 à 10 h 00

Par vidéoconférence / Zoom

En raison de l'éclosion de la COVID-19 et afin de favoriser la distanciation sociale, veuillez noter que la séance publique se tiendra à huis clos et que la période de questions se fera par écrit à l'avance pour qu'elles puissent être traitées lors de la séance. Nous vous invitons à nous transmettre vos questions **au plus tard le 23 février 2021 à 15h00** à l'adresse courriel suivante : secretariat@cmm.qc.ca. Les réponses aux questions vous seront transmises par la suite.

ORDRE DU JOUR

PRÉSENTATIONS

- Site Internet « Crues Grand Montréal »
- Stratégie nationale d'urbanisme et d'aménagement des territoires
- Suivi du PMAD

1. Dépôt d'actes de nomination de membres du conseil.

2. Adoption de l'ordre du jour.

3. Procès-verbaux

- 3.1. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 décembre 2020.
- 3.2. Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du budget du 3 décembre 2020.



4. Environnement

- 4.1. Programme de collecte des matières organiques pour les habitations de plus de 8 logements.

5. Finances

- 5.1. Modification du Règlement 2004-24 sur le PPCAF.
- 5.2. Modification du Règlement d'emprunt 2013-58.
- 5.3. Modification du Règlement d'emprunt 2016-67.
- 5.4. Adoption du Règlement d'emprunt pour le financement de la contribution aux phases I et II de la TVB.

6. Transport

- 6.1. Programme des immobilisations de l'ARTM.
- 6.2. Programme des immobilisations d'EXO.
- 6.3. Programme des immobilisations de la STM – volet métro.

7. Secrétariat

- 7.1. Rapport sur le règlement sur la gestion contractuelle.
- 7.2. Rapport sur les commissions.

8. Commentaires / Rapports / Demandes

- 8.1. Présidents des commissions.
- 8.2. Membres du conseil.
- 8.3. Directeur général.

9. Pour information

- 9.1. Rapport d'étape de la Commission de l'aménagement
- 9.2. Procès-verbal de la séance du Comité exécutif tenue le 28 janvier 2021.
- 9.3. Liste des contrats déposée en vertu de l'article 47.1 de la loi sur la CMM du 20 novembre 2020 au 14 février 2021.